

Championnat interdépartemental Jeunes du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher 2023-2024

Dimanche 19 novembre 2023, Bourges

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Organisateur : Comité Départemental d'échecs du Cher.

Article 2 : Conditions de participation : Être licencié (A ou B) dans un club du Cher, de l'Indre ou du Loir-et-Cher, appartenir à une catégorie de petits-poussins à junior.

Sont dispensés de ce championnat départemental et qualifiés d'office pour la phase régionale (mais peuvent y participer) :

- Les joueurs qualifiés d'office pour le Championnat de France des jeunes, au regard des règles fédérales ;
- Les joueurs ayant participé l'année précédente aux Championnats Régionaux Jeunes (CRJ) de la Ligue Centre-Val de Loire (CVL), et, comme le veut leur règlement en vigueur :
 - o qui ont remporté un titre de Champion Régional ou de Championne Régionale, même si c'était dans une autre catégorie
 - o qui, changeant de catégorie, ont marqué au moins 5,5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente ;
 - o qui, ne changeant pas de catégorie, ont marqué au moins 5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente
- Les joueurs atteignant en septembre 2023 un Elo FIDE lent minimum de :
 - o 1850 pour les U16 (minimes), 1600 pour les U16F (minimes Filles) ;
 - o 1750 pour les U14 (benjamins), 1500 pour les U14F (benjamines) ;
 - o 1600 pour les U12 (pupilles), 1350 pour les U12F (pupillettes) ;
 - o 1450 pour les U10 (poussins), 1200 pour les U10F (poussines)

Article 3 : Organisation: Un tournoi est organisé par catégorie garçons et filles dans la limite des effectifs. Dans le cas d'un nombre insuffisant de joueurs dans une catégorie, des regroupements pourront être réalisés le jour de la compétition.

Dès lors que 4 féminines seraient inscrites dans une catégorie d'âge, un tournoi féminin sera organisé pour cette catégorie. Dans le cas où moins de 4 féminines sont inscrites, elles concourront dans le tournoi mixte de leur catégorie d'âge.

Article 4 : Règles du jeu, appariements

La partie doit se jouer conformément aux règles du jeu de la FIDE votées au 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE), assistés par ordinateur (programme PAPI homologué par la FFE) forts-faibles, aucune protection de clubs, de familles ou de parties. Si le nombre de joueurs ne permet pas un système suisse, un toutes-roudes sera organisé.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront pointés au plus tard 20 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde. Passé ce délai les joueurs seront appariés à la ronde 2.

Forfait sportif:

Il est constaté par l'arbitre à l'encontre de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 15 minutes suivant l'heure officielle du début du tournoi ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup.

Un joueur absent au début d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera forfait pour la ronde et ne sera pas apparié. Un joueur ayant fait deux forfaits sera exclu du tournoi.

Article 5 : Cadence

Cadence Fischer : 15 minutes + 5 secondes par coup pour toutes les catégories.

La notation n'est pas obligatoire.

Les parties sont prises en compte pour le classement rapide FFE et FIDE

Article 6 : Dates et Horaires :

Dimanche 19 novembre 2023.

Pointage de 9h00 à 9h30 ; 1^{ère} ronde à 9h50 ; 2^e ronde à 10h50 ; 3^e ronde à 11h50 ; 4^{ème} ronde à 13h30 ; 5^{ème} ronde à 14h30 ; 6^{ème} ronde à 15h30 ; 7^{ème} ronde à 16h30 remise des prix à 17h30.

Les horaires seront modulables en fonction de la cadence de jeu.

Article 7 : Récompenses, qualifications:

1 coupe aux premiers de chaque catégorie (garçons et filles).

Seront qualifiés pour le championnat de ligue CVL les trois premiers et premières de chaque catégorie ainsi que tous les joueurs et joueuses qui auront totalisé la moitié des points maximum possibles, plus 0,5 point.

Article 8 : Départage des ex aequo :

Pour les tournois au système suisse, le départage s'effectuera, dans l'ordre, au buchholz tronqué, au buchholz, et à la performance.

Pour les tournois toutes-roudes, le départage s'effectuera, dans l'ordre, au Sonneborn-Berger, au Koya, et à la performance.

Article 9 : Conduite des joueurs et des spectateurs

- Les spectateurs n'ont pas le droit d'être présents dans la zone de jeu.
- Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leurs appariements.
- Il est formellement interdit d'apporter des téléphones mobiles et autres moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre dans l'espace de jeu. Si le téléphone ou tout autre dispositif électronique d'un joueur se manifeste dans l'espace de jeu pendant la partie, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.
- Le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter sa table de jeu sans l'autorisation d'un arbitre.
- Une fois la partie terminée, les deux joueurs remettent leurs pièces en place et éteignent leur pendule. Puis, le gagnant ou le joueur ayant les blancs, en cas de partie nulle, annonce le résultat à l'arbitre.
- Tout joueur ayant terminé sa partie devient un spectateur.
- Parties amicales et analyses sont interdites dans l'espace de jeu.

Article 10 : Commission d'appel.

Une commission d'appel sera constituée en début de compétition. Elle interviendra en cas de litige ou de réclamation, et elle comprendra :

- Un représentant ou une représentante du corps arbitral en charge du tournoi.
- La personne responsable de la direction de la compétition ou une personne nommée pour la représenter.
- La personne responsable de l'organisation de la compétition ou une personne nommée pour la représenter.

Article 11 : Respect du présent règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Le Président du CDJE18

L'arbitre principal de la compétition